DOSSIER DE CANDIDATURE

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Date de Naissance :_____**Lieu de Naissance** : _____

☐ **DEMANDE INITIALE** ☐ **RENOUVELLEMENT**

☐ Présentiel ☐ Distanciel

Vos coordonnées personnelles : *(A compléter obligatoirement)*

Adresse : …….....

Code postal : ……Ville : ……

Portable : …….....

Email : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

« L'adresse email communiquée sera enregistrée sur l'Annuaire des diagnostiqueurs et devra être celle que vous communiquerez sur votre espace ADEME pour la transmission de vos DPE/AUDIT. En cas de modification de vos coordonnées, vous devez nous le signaler afin que nous mettions à jour les informations vous concernant sur l'Annuaire des diagnostiqueurs. »

Situation professionnelle : …….

Vos coordonnées professionnelles :

Veuillez noter que les coordonnées professionnelles sont diffusées au public. En cas d'absence de ces données, nous communiquerons vos données personnelles en lieu et place.

Société : N° SIRET :

……

Réseau/Franchise :

…….....

Nom du responsable :

……..……...……

Adresse :

…….....

Code postal : ……. Ville : ……

Téléphone fixe : …… Portable : ……....……

Email : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

« L'adresse email communiquée sera enregistrée sur l'Annuaire des diagnostiqueurs et devra être celle que vous communiquerez sur votre espace ADEME pour la transmission de vos DPE/AUDIT. En cas de modification de vos coordonnées, vous devez nous le signaler afin que nous mettions à jour les informations vous concernant sur l'Annuaire des diagnostiqueurs. »

Adresse de facturation (si différente de l'adresse personnelle et de l'adresse professionnelle) **:**

À remplir obligatoirement si le montant de la certification est réglé par un organisme autre que le candidat ou l'employeur du candidat.

Société : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... Portable : .....

E-mail : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

N° SIRET (impératif) : .....

Nom de la personne habilitée à représenter la société : ……. …….…….
Fonction : ……...

Si le (la) candidate à la certification bénéficie d'un financement hors surveillance, il (elle) s'engage à régler les éventuels rattrapages et différents contrôles réglementaires en cours de cycle.

☞ Pièces à fournir obligatoirement :

- ☐ Présent bulletin d'inscription complété et signé
- ☐ Copie de la pièce d'identité
- ☐ **Pour la certification initiale tout domaine**, les attestations de formations délivrées par un organisme de formation certifié selon l'arrêté du 01/07/2024 : 3 jours pour les domaines de certification sans mention et de 2 jours complémentaires pour les domaines de certification avec mention.
- ☐ **Pour la certification initiale domaine Energie :**

  Pour le DPE :

  Les attestations de formations répondant aux exigences de l'arrêté du 16/06/2025 modifiant l'arrêté du 20/07/2023 pour le DPE :
  - une formation théorique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention et de 7 heures complémentaires au minimum pour la certification avec mention **et datée de moins de 18 mois** ;
  - une formation pratique d'une durée de 28 heures au minimum pour la certification sans mention et de 14 heures complémentaires au minimum pour la certification avec mention et **datée de moins de 18 mois**.

  Pour l'audit énergétique :

  Les attestations de formation répondant aux exigences du décret du 20 décembre 2023 :
  - une formation initiale de 70 heures avec une partie théorique et une partie pratique d'au moins 35 heures chacune et dont minimum 28 heures en présentiel ;
  - une attestation d'assurance en conformité avec le dernier alinéa de l'article 1er du décret du 4 mai 2022
- ☐ **Pour le renouvellement tout domaine sauf DPE, DPE mention et Audit énergétique**, les attestations de formations délivrées par un organisme de formation certifié selon l'arrêté du 01/07/2024 : 1 jour pour les domaines de certification sans mention et de 2 jours complémentaires pour les domaines de certification avec mention.
- ☐ Attestation d'engagement du candidat
- ☐ Règlement par chèque(s), par virement ou sur notre site internet : www.technicert.fr

TechniCert
VOTRE AVENIR CERTIFIÉ

☞ **Cocher obligatoirement l'un des 2 cas suivants :**

☐ J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire d'une autre certification auprès d'un autre organisme pour le(s) domaine(s) sélectionné(s) ci-dessous.

☐ J'atteste être déjà certifié auprès d'un autre organisme sur le(s) domaine(s) sélectionné(s) ci-dessous. Je joins la copie de mon certificat. Mes nouvelles certifications débuteront à échéance des premières certifications.

☞ **Choisir vos domaines de certification et dates :**

(Selon le planning disponible sur notre site : www.technicert.fr)

Les examens se composent d'une épreuve théorique (sous la forme d'un QCM) et d'une épreuve pratique pour les demandes initiales. Pour le renouvellement sauf DPE, DPE mention et Audit Energétique l'examen sera composé d'un examen documentaire et un examen pratique. Nos épreuves sont basées sur les arrêtés compétences en vigueur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : www.technicert.fr

DOMAINES	CERTIFICATIONS INITIALES (Cocher la case)	RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATIONS (Cocher la case)	DATES DE SESSIONS SOUHAITEES
Amiante sans mention			
Amiante avec mention			
Plomb sans mention			
Gaz			
Électricité			
Termites			
Termites DROM			
Audit Énergétique*			
Energie sans mention*			
Energie avec mention*			

***Pour les domaines énergies, le renouvellement se fera par la validation des différents contrôles liés au cycle**

☞ **Droits à acquitter pour les personnes voulant se certifier ou se recertifier à compter du 1er mai 2025 :**

	Nombre de domaines	Tarif HT par domaine	Total HT	Total TTC TVA 20%
Certification initiale tout domaine sauf ENERGIE		250		
Certification initiale domaines DPE, DPE mention		300		
Certification initiale domaine Audit Énergétique		400		
Renouvellement tout domaine sauf ENERGIE		420		
Renouvellement domaines ENERGIE	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Total				

Pièces complémentaires à fournir :

En cas d'inscription au domaine Amiante avec Mention

Veuillez cocher la case correspondant aux documents remis à TECHNICERT

Amiante avec mention	Prérequis	Documents à fournir (*)
Diplôme	Un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ou toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.	☐ Copie du diplôme/ Titre …. **Et** ☐ CV
Ou		
Expérience Professionnelle	La preuve par tous moyen d'une expérience professionnelle dans le domaine des techniques du bâtiment. Les durées minimales d'expérience professionnelle pour les personnes titulaires d'un diplôme ou titre sanctionnant une formation d'une durée de cinq, trois et deux ans sont respectivement de : un, deux et trois ans.	**Preuve par tous moyens dont** Pour les personnes salariées ☐ Attestation de travail émise par l'employeur **Ou** ☐ Contrat de travail + dernière fiche de salaire ☐ Dans les autres cas (activités non salariées), tous moyens disponibles (ex : déclaration fiscale, déclaration d'existence URSAFF, extrait du K-bis (activités commerciales) ou extrait D1 (activités artisanales), … **Et** ☐ CV
Ou		
Preuve de détention de connaissances en lien avec les techniques du bâtiment	toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment attestée par la réalisation d'un QCM Bâti*	☐ CV Et ☐ Résultat validé du QCM Bâti
Ou		
Reconnaissance Européenne	La preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;	☐ Attestation de comparabilité délivrée par Enic-Naric **Et** Pour les personnes salariées ☐ Attestation de travail émise par l'employeur **Ou** ☐ Contrat de travail + dernière fiche de salaire Dans les autres cas (activités non salariées), tous moyens disponibles (ex : déclaration fiscale, déclaration d'existence URSAFF, extrait du K-bis (activités commerciales) ou extrait D1 (activités artisanales), …

TechniCert
VOTRE AVENIR CERTIFIÉ

En cas d'inscription au domaine DPE avec et sans Mention

Energie avec et sans Mention	Prérequis	Documents à fournir
		Veuillez cocher les cases correspondants aux documents transmis
Diplômes	Un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent,	☐ **Copie du diplôme/ Titre ….** **Et** ☐ **CV**
	OU	
Expériences professionnelles	Sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail.	☐ **Certification professionnelle de niveau 5** **+** ☐ **CV** **+** ☐ **Tout justificatif de 3 ans d'activité (Attestation de travail, contrat de travail, bulletins de salaires, extrait Kbis, D1)**
	SOIT	
Expériences professionnelles	La preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment	**Pour les personnes salariées** ☐ **Attestation de travail émise par l'employeur** **Ou** ☐ **Contrat de travail + dernière fiche de salaire** **Dans les autres cas (activités non salariées)** ☐ **Tous moyens disponibles (ex : déclaration fiscale, déclaration d'existence URSAFF, extrait du K-bis (activités commerciales)** **Ou extrait D1 (activités artisanales), …** **Et** ☐ **CV**

En cas de besoins particuliers du candidat à la certification, merci de nous en informer au préalable.

Le (La) candidat(e) atteste avoir lu(e) et accepté(e) les conditions générales de vente et les dispositions du référentiel de certification en vigueur et déclare avoir pris connaissance du Guide d'utilisation de la marque TECHNICERT consultables sur le site Internet : *www.technicert.fr*

Il (Elle) déclare exact les renseignements fournis dans le présent document.

Date, Nom, Prénom et Signature du candidat à certifier, précédés de la mention « lu et approuvé »	**Date, Nom et Prénom Signature et Cachet de l'employeur**
Date, Nom et Prénom Signature et Cachet de l'organisme payeur	**Signature et Cachet de TECHNICERT**

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e)..... ,
demandeur de la certification de compétences, ou de son renouvellement, dans le domaine du diagnostic technique immobilier :

- M'engage à me conformer aux dispositions applicables du dispositif particulier de certification ;
- M'engage à me conformer au référentiel de certification et à ces éventuelles mises à jour ainsi qu'aux évolutions règlementaires susceptibles d'être faites tout au long de mon cycle de certification ;
- M'engage à ne pratiquer aucune fraude ou tentative de fraude lors des examens de certification ;
- M'engage à ne pas divulguer de documents d'examen ni le contenu de ceux-ci, même partiellement, et ce, par quelque moyen que ce soit et à qui que ce soit ;
- M'engage à respecter les exigences de TECHNICERT en matière de certification et à fournir toutes les informations exactes et nécessaires à la recevabilité de ma candidature ainsi qu'à l'évaluation de mes compétences et à leur surveillance ;
- Reconnais avoir pris connaissance des règles liées au processus de certification de TECHNICERT ;
- Reconnais avoir pris connaissance du document relatif aux conditions générales de vente ainsi que des règles d'utilisation logo et marque TECHNICERT ;
- Accepte que mon nom et mes coordonnées professionnelles/Personnelles figurent dans la liste des personnes certifiées tenue à disposition du public par TECHNICERT ;
- Déclare ne pas être actuellement titulaire d'une ou de plusieurs certifications délivrées par un tiers organisme certificateur dans les domaines amiante et/ou plomb et/ou termites et/ou performance énergétique et/ou gaz et/ou électricité ou, dans le cas contraire, faire procéder à leur retrait au plus tard à la date de prise d'effet de la ou des certifications demandées auprès de TECHNICERT.
- Indiquer dans mes contrats de prestation que j'accepte la présence d'une personne de TECHNICERT ou de l'organisme d'accréditation au cours de mes activités

En cas de succès aux examens de certification, je m'engage à :

- À ne faire de réclamation(s) qu'en lien avec le périmètre de la certification octroyée ;
- Informer sans délai TECHNICERT de tout changement de situation ou de coordonnées, y compris coordonnées électroniques (puisque celles-ci seront utilisées pour tous les échanges) ;
- Ne faire état de ma certification que pour le ou les diagnostics dont elle fait l'objet ;
- Ne pas utiliser mes certifications d'une façon qui puisse nuire à la réputation de TECHNICERT et ne faire aucune déclaration concernant la certification que TECHNICERT puisse juger trompeuse ou non autorisée ;
- Cesser, dès la suspension ou le retrait d'une ou plusieurs de mes certifications, de faire état de cette ou ces certifications soit en faisant référence à TECHNICERT soit en faisant référence à la certification elle-même ;
- Ne pas utiliser le certificat de façon trompeuse.

J'ai bien noté et j'ai pleinement conscience que le non-respect de l'un de ces engagements est susceptible d'entraîner la suspension et/ou le retrait de la ou des certifications obtenues.

La certification est attribuée à une personne physique pour un cycle de 7 ans sous deux conditions :

- Le règlement effectif des sommes dues par le donneur d'ordre et
- La décision favorable de TECHNICERT

Si je ne suis pas le donneur d'ordre de la prestation de certification :

- Mes obligations, que j'accepte sans réserve, sont détaillées dans les articles des conditions générales de vente (notamment les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10)
- Si mon lien de subordination avec le donneur d'ordre venait à faire l'objet d'une modification, je la communiquerais sans délai à TECHNICERT

En tant que donneur d'ordre ou non, tout changement affectant ma situation de candidat ou de personne certifiée (en particulier, coordonnées professionnelles y compris électroniques, coordonnées personnelles y compris électroniques, cessation d'activité, …) devra être communiqué sans délai à TECHNICERT.

Les courriers (convocations, décisions, les décision(s) de retrait de certification(s) …) sont communiqués au certifié et à son donneur d'ordre, s'il y a lieu, par voie électronique.

Toute absence de règlement effectif des sommes dues ou toute absence de communication de changement de situation ne permettrait pas d'assurer le suivi de la personne certifiée et entraînerait le déclenchement d'une procédure de suspension de certification ; dans ce cas :

- La suspension serait prononcée même si TECHNICERT n'est pas en mesure de me notifier directement et personnellement la décision de suspension
- La suspension pourrait être levée ou le retrait prononcé, le cas échéant, selon les procédures de TECHNICERT.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)